

REGLEMENT DU CONCOURS GIVEAWAY FAUTEUIL TEDDY BEAR

ORGANISATION

La SA WEBA Online (ci-après dénommée "WEBA") organise un concours qui se déroule sur le site web de WEBA : www.weba.be et sur le canal de médias sociaux : Instagram ([weba.be](https://www.instagram.com/weba.be)).

PERIODE DE CONCOURS

Le concours se déroule du 15/06/26 au 28/06/26, 23h59.

PARTICIPATION

En participant à la compétition, chaque participant accepte ces règles ainsi que toutes les décisions de la compétition prises par WEBA. Pour participer, un participant doit être situé en Belgique et être âgé d'au moins 18 ans. Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer, sous réserve d'une autorisation parentale.

Le participant doit faire ce qui suit sur le post sur Instagram: suivre la page Instagram de WEBA, likez ce post publié du giveaway, répondez dans les commentaires à la question suivante : **Quel article WEBA emporterais-tu sur une île déserte ?** Pour des chances supplémentaires, le participant peut partager le post publié dans sa story et taguer WEBA. Si le participant a un profil privé, il peut faire une capture d'écran de la story partagée et la transmettre via Messenger ou Instagram DMs.

La participation au concours est gratuite et donc sans obligation d'achat.

- Pour la période spécifiée, un total de 1 article sera offert : 3 coloris au choix.
- Les participants qui ne respectent pas les règles du concours peuvent être exclus sans préavis ni explication.
- Toute tentative de tricherie ou de fraude sera sanctionnée par une exclusion immédiate. Les participants exclus ne sont pas éligibles pour un prix.
- Tout litige qui ne serait pas couvert par le présent règlement du concours sera traité et réglé par WEBA et ne pourra en aucun cas être contesté par les participants.
- Aucune correspondance ou autre communication ne sera faite concernant ces règles. WEBA peut à tout moment apporter des modifications à ces règles en les annonçant sur son site web www.weba.be.

RESPONSES

Chaque participant assure la bonne réponse : suivre la page Instagram de WEBA, likez le post publié du giveaway, répondez dans les commentaires à la question suivante : **Quel article WEBA emporterais-tu sur une île déserte ?** Pour des chances supplémentaires, le participant peut partager le post publié dans sa story avec WEBA tagué. Si le participant a un profil privé, il peut faire une capture d'écran de la story partagée et la transmettre via Messenger ou Instagram DMs.

DETERMINATION DES GAGNANTS

Le gagnant du concours sera choisi par WEBA sur la base du contenu créatif : L'article le plus original à emporter sur une île déserte.

PRIX ET ANNONCE

Un total de 1 **Fauteuil Teddy Bear 68x70x73cm - bouclé – vert, ivoire blanc ou rouille** sera offert. Ils peuvent être récupérés gratuitement à Gand, Deinze, Mons ou Tongres. Si le gagnant souhaite une livraison, il/elle devra la payer.

Le gagnant sera informés via la page Instagram/Facebook de WEBA. Les gagnants seront invités à envoyer leurs informations client.

Le prix offert et proposé est accepté tel qu'annoncé et ne peut être contesté. Il n'est pas échangeable contre des espèces ou d'autres avantages en nature, ni transférable à des tiers.

INDEMNISATION

Chaque participant est responsable de la réponse qu'il publie. Chaque participant indemnise WEBA pour toute éventuelle violation de la législation applicable, telle que, mais sans s'y limiter, la législation concernant la protection de la vie privée, les droits d'auteur, les droits de portrait et autres droits intellectuels sur les réponses publiées par le participant.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption et les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de piratage et de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. WEBA ne peut donc en aucun cas être tenue responsable, entre autres, mais pas uniquement, des transmissions sur Internet, du mauvais fonctionnement d'Internet et/ou des logiciels utilisés, des conséquences des délits, des virus, des bugs, des anomalies, des défauts techniques ou de tout défaut technique, matériel et logiciel de quelque nature que ce soit. WEBA ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant d'une interruption, d'un dysfonctionnement, de l'exclusion de participants ou de la fin du concours pour quelque raison que ce soit.

La connexion au site web de WEBA et la participation au concours sont de la seule responsabilité des participants.

WEBA n'est pas responsable si le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé pour cause de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté. Dans tous les cas, WEBA se réserve le droit d'écourter ou de prolonger la période du concours et de reporter toute date annoncée.

Les erreurs d'impression, d'orthographe, de composition ou autres ne peuvent être invoquées pour justifier une indemnisation ou une obligation quelconque de la part de WEBA.

WEBA n'est pas responsable de tout dommage - résultant de la participation au concours ou de l'attribution du prix ou résultant de l'acceptation du prix.

En cas d'irrégularités, telles que, mais sans s'y limiter, des erreurs qui se produisent sur le site web de WEBA, WEBA décidera de manière autonome de la manière dont le problème sera corrigé et traité. La décision de WEBA ne peut être contestée. WEBA ou son représentant n'est pas responsable du traitement de l'action.

VIE PRIVEE

Les informations et les données personnelles recueillies pendant le concours seront utilisées exclusivement à des fins internes en rapport avec le concours.

Les données obtenues par WEBA ne seront pas transférées à des tiers. En outre, les données seront traitées comme prescrit par la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

LOI ET TRIBUNAL COMPETENT

La relation entre WEBA et les participants est régie par le droit belge. Tous les litiges entre WEBA et un participant concernant l'existence, l'interprétation, l'exécution et les conséquences du concours et du présent règlement du concours relèvent de la compétence exclusive du tribunal de Gand.